



Monsieur,

Le paquet qui vous aura esté rendu par mon fils, vous aura fait voir que nous ne nous sommes pas endormis sur cette insolence commise par nos duellistes. Votre Ludovic sçait aussi qu'outre l'amimadversion Collegiale, je luy ai fait en particulier la censure que meritoit la faute. Il n'a pas esté l'agresseur, un frison nommé de Brice fils du Recteur de la Haye, est celuy qui l'a provoqué sur un fort maître subtil & apres boire. Mais il ne devoit répondre a cet appel que par mespris, & en donn' advis a son Regent qui assure n'en avoir rien sçeu qu'apres leur sortie au matin; Car la nuict se coucha & passa sur leur folie. Pour le Cavalier, combien qu'il aye protesté n'en pas sorti avec eux, & les avoir suivis en intention de les separer; Neantmoins, pour n'en avoir pas adverti, & empêché leur sortie Mons. de Haute-rive l'a fait mettre deux jours chez le Prevost, & n'en est sorti, qu'apres que le Recteur luy a representé qu'il n'estoit pas si fort coupable: sur quoy mon dit s de Haute-rive a fait faire une proclamation a son de tambour defendant aux Cavaliers & Soldats de se mesler en façon quelconque dans les querelles des escoliers sous grieves peines. Vous auray veu ce que le Conseil Academique requiert de nous, sur quoy le Recteur attend vos responses, pour faire aussi une nouvelle defense au nom de son Altesse. Et quant au reste, j'ay toujours esté avec vous d'adviz que les escoliers ne devoient point porter l'espee tant qu'ils seroient escoliers, si ce n'est qu'ils alloient en voyage. Mais je n'ay pu obtenir jusques icy qu'on leur aye defendu, pour ce qu'en m'objectoit qu'en autres Academies cela leur estoit libre, combien que je disse que de mon temps a Leyden, on le les voyoit point de jour, & ladiators; Et que je trouvoy fort estrange de les voir entrer dans les auditoires, avec

Hug. 37.

l'innocente charmanée d'or, un grand baudrier de velours, sans
manteau, & opposer en disputes en cette posture l'espee au
costé. Les nobles ont esté des premiers, apres un jeune homme
de Dort nommé Brec, qui y ajoutoit le pennache. Ce que je
vous di, afin que vos de autorité paternelle, soit jointe a celle
des curateurs. pour leur faire quitter cette posture, laquelle par
regle generale on prescriura a tous les autres. J'ay aussi appris
depuis peu qu'on a mis un ançois valet du Cap^{ne} Courtenay
pour economer. qui tient la une espee de tavernier, & donne aux
escoliers en leurs chambres dequoy faire des beuvettes. J'ay souvent
dit, que ne pouvant ici qu'exerciter ce que nous avions conduit en-
semble, il seroit du tout necessaire que deux fois l'année pour
le moins nous nous y vissions ensemble, que vous y verriez mieux
les defauts, & qu'on y remedieroit plus aisement, & que cela tendroit
mieux le monde en dehoir, quand ilz verraient nostre consentement en
toutes ces choses, & orraient nos ordres en presence. Sur quoy j'attendray
vos responses, & pour ce qui reste a faire la me reposeray sur
vostre soin, vous baisant cependant tres-humblement les mains, & a
Monsieur de Henriet. & demeurant d'affection,

Monsieur,

De Breda le 23
Mars 1649.

ostre tres-humble & obeissant
seruiteur, Andre Rivet.

Depuis cette Lettre esrite par Mr Ludovic sur le venus hauer,
ayant appris par Mons^r Renesse que vous m'avez escrit de
son fait. Je luy ai dit ce qui en estoit, & exposé particulièrement
les grandes raisons que vous aviez de luy telmaguer votre displeire
luy ai derechef representé l'offense contre Dieu, le danger auquel il
s'est mis, & les grands inconveniens qui en pouvoient arriver, le mauvais
exemple qu'il avoit donné de. Je l'ay trouvé fort abbattu. Il m'a dit
qu'il s'humilieroit devant vous par une lettre d'un filz repentant, &
qu'à l'advenir il se gardera de semblables fautes. Il estoit en habit
decent, sans baudner & sans espiés; J'espère que cela luy servira.
Je ne manqueray aux occasions d'y faire ce que mon devoir, &
la confiance que vous prenez de moy requierent.

A Monsieur;

Monsieur de Zuylicheim Conseiller &
Secrétaire de Son Altesse, & Curateur
de l'Université & Collège d'Orange -

A La Haye.